



FRANÇAISE
DE l'Énergie



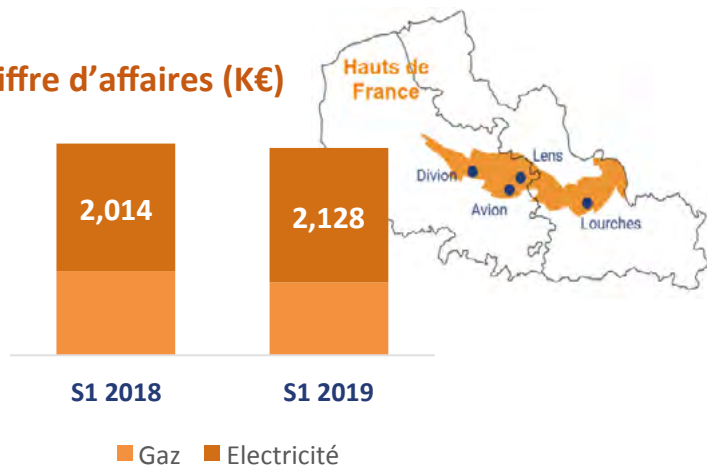
RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

31 DECEMBRE 2018



Le Groupe en quelques chiffres...

Chiffre d'affaires (K€)



-1 077 K€

EBITDA
S1 2018

+153 K€

EBITDA
S1 2019

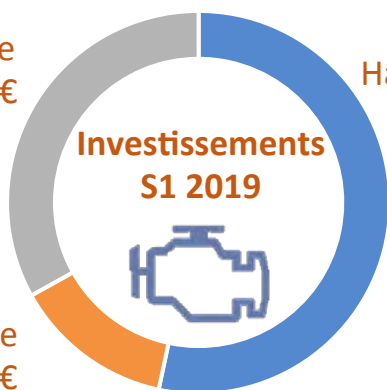
-1 475 K€

Résultat
opérationnel
S1 2018

-237 K€

Résultat
opérationnel
S1 2019

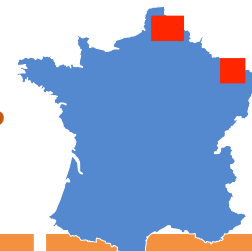
Lorraine
+ 617 K€



Hauts-de-France
+ 995 K€

Belgique
+ 253 K€

Réserves certifiées 2P (millions de m3)



Hauts-de-France

Lorraine

9 191

2 144

Trésorerie
disponible

797 K€

Capitaux
propres

52 461 K€

Ratio
d'endettement

25,3 %

Hausse de 171%
des réserves de gaz (2P)
en Lorraine

D'après la nouvelle certification effectuée par
MHA sur la région Lorraine en décembre 2018
Rapport précédent: BEICIP-Franlab (IFP EN) 2016



SOMMAIRE

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE4

ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2018-2019	5
FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE	8
TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	11
PERSPECTIVES, RISQUES ET INCERTITUDES POUR L'EXERCICE 2019.....	12

ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE AU 31 DECEMBRE 2018 14

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES CONDENSES 15

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	16
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	17
BILAN CONSOLIDE	18
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE ..	19
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	20
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES.....	21
1. REGLES, METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES.....	21
2. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT SEMESTRIEL.....	26
3. NOTES ANNEXES AU BILAN	33
4. AUTRES NOTES D'INFORMATION	40

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 50

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 52

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2018-2019	5
FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE	8
TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	11
PERSPECTIVES, RISQUES ET INCERTITUDES POUR L'EXERCICE 2019	12

ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2018-2019

CHIFFRE D'AFFAIRES

Au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires réalisé sur le semestre écoulé atteint 3.283 K€, en légère baisse de 2% par rapport au premier semestre de l'exercice 2018 (3.351 K€). Cette évolution négative est la conséquence directe du manque de disponibilité des équipements de production sur le site d'Avion du notamment au remplacement des anciens moteurs thermiques par des moteurs électriques Siemens de dernière génération. La mise en place de deux des trois nouveaux moteurs a entraîné une baisse momentanée du volume de gaz produit et une réduction temporaire de la production électrique générée à partir des deux unités de cogénérations installées (3 MW) sur le site.

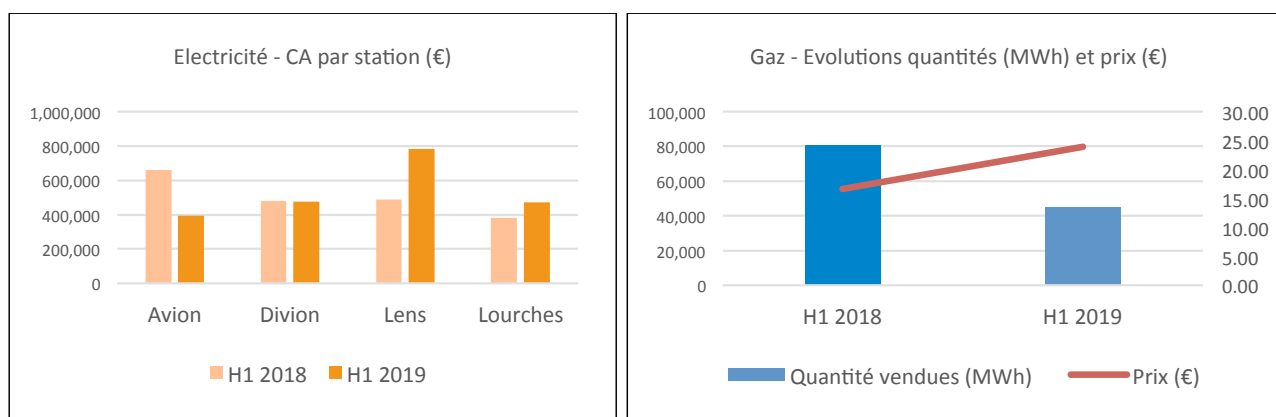
Evolution des ventes entre les premiers semestres 2018 et 2019

€	H1 FY2019	H1 FY2018	Var.	Var. %
CA Gaz	1 155 123	1 336 479	-181 356	-13,6%
CA Electricité	2 128 344	2 014 233	114 111	5,7%
Total CA	3 283 467	3 350 712	-67 245	-2,0%

Sur le périmètre gaz, les volumes vendus ont diminué de 35.900 MWh pour passer de 80.625 à 44.725 GW sur le semestre clos le 31 décembre 2018, soit un effet volume évalué à (595) K€. La bonne tenue des prix du gaz a permis de compenser en partie cette tendance, le prix moyen de vente passant de 16.6 €/MWh à 24 €/MWh.

A l'inverse, les ventes d'électricité ont continué à s'améliorer, celles-ci s'affichant en progression globale de 5.7% à 2.128 K€ sur ce semestre pour l'ensemble des quatre sites de production du Groupe dans les Hauts-de-France. Les sites de Divion, Louches et Lens augmentent même plus nettement encore leur production, en croissance de 28.2% par rapport au premier semestre 2018.

Nous anticipons un retour à la croissance du chiffre d'affaires groupe dès le second semestre 2019. En effet, l'impact de la fiabilisation du site d'Avion, entamée au premier semestre 2019, devrait permettre au Groupe d'accroître notamment le volume de gaz produit sur le site d'Avion.



EBITDA ET RESULTAT OPERATIONNEL

L'EBITDA progresse très nettement sur ce semestre par rapport au premier semestre de l'exercice précédent, pour apparaître positif au 31 décembre 2018, à 153 K€. Cette très belle performance du Groupe est liée à la forte diminution du coût des biens et services vendus ainsi que celle des autres charges administratives et opérationnelles.

De façon plus détaillée, la diminution du coût des biens et services vendus s'explique en particulier par les problèmes de production subis le semestre précédent sur le site d'Avion, ayant généré des coûts exceptionnels d'approvisionnement en pièces de rechange ou d'achats de gaz naturel par exemple. Sur le semestre clos le 31 décembre 2018, les postes les plus significatifs sont la maintenance pour 417 K€ et les frais d'électricité pour 361 K€, en hausse du fait de la montée en puissance des sites de production électrique et de la mise en service du premier moteur Siemens sur Avion.

On note une baisse sensible des charges de personnel, passant de 1.440 K€ à 884 K€ sur ce semestre, surtout du fait de la charge liée à l'attribution des actions gratuites (66 K€ contre 490 K€ sur le semestre précédent). Cette charge est en effet calculée et étalée pour chacun des plans en cours sur leur période totale d'acquisition, le plan le plus significatif étant venu à terme fin juin 2018, pour une attribution définitive le 3 décembre. Les effectifs sont eux restés relativement stables, soit 18 salariés au 31 décembre 2018 contre 19 un an auparavant.

Hors dépenses de personnel, la réduction des autres charges administratives et opérationnelles est en ligne avec la tendance déjà observée à la clôture 2018, démontrant la capacité du groupe à maîtriser sa structure de coûts.

La stabilité des dotations nettes sur provisions et des dotations aux amortissements par rapport au semestre précédent permet au final de confirmer cette bonne tendance et d'aboutir à un EBITDA positif et un résultat opérationnel en forte amélioration, passant de (1.475) K€ à (237) K€.

INVESTISSEMENTS

Le Groupe La Française de l'Énergie a continué d'investir tout au long de ce semestre et ce à partir de trois axes de développement :

- En Lorraine, les frais d'exploration se sont accrus de 617 K€ sur le permis Bleue Lorraine : le Groupe est toujours en phase finale de test de production du puits de Lachambre et a également déposé la demande de concession du même nom en novembre 2018, à la suite de la nouvelle certification des réserves réalisée en Novembre 2018 par MHA Petroleum, spécialiste américain du gaz de charbon.
- Dans les Hauts-de-France, l'entité Gazonor a engagé des investissements pour plus de 1 million d'euros notamment pour fiabiliser son site d'Avion et installer trois nouveaux moteurs électriques.
- Enfin en Belgique, le développement du Groupe s'est accéléré suite à l'obtention de la concession d'Anderlues en mai 2018. Au 31 décembre 2018, plus de 250 K€ avaient déjà été engagés comme investissements en immobilisations, leur mise en service devant intervenir avant la fin de l'exercice 2019 en lien avec deux unités de cogénération.

Au bilan, les actifs d'exploration atteignent une valeur nette de 44.316 K€ (après prise en compte des éléments dépréciés), dont 40.722 K€ pour le permis Bleue Lorraine.

Les immobilisations corporelles, hors droits miniers générés par l'allocation du prix d'acquisition du groupe Transcor (LFDE International - Gazonor) en 2017, s'élèvent elles à 6.886 K€ contre 5.943 K€, l'outil industriel du groupe lui permettant plus que jamais d'être en phase avec ses objectifs de croissance et de développement.

TRESORERIE ET FINANCEMENT

La trésorerie nette du Groupe au 31 décembre 2018 atteint 797 K€, en baisse de 2.980 K€ par rapport au 30 juin 2018. Cette évolution s'explique en premier lieu par les flux liés aux activités d'investissements (-2.242 K€). Il faut noter également l'impact de la diminution des dettes envers les fournisseurs d'immobilisation pour (-440 K€) et comme effet favorable sur la trésorerie la perception d'un premier versement au titre de la subvention ReGaLor pour 250 K€ (voir la partie « faits marquants du semestre »).

Les flux de trésorerie de financement sont négatifs de (585) K€ en lien principalement avec le remboursement d'échéances trimestrielles sur l'emprunt BPI/Landesbank Saar pour 800 K€ (trois trimestres décaissés sur le semestre).

Les activités opérationnelles du Groupe génèrent sur le semestre un effet négatif sur la trésorerie pour 153 K€, expliqué notamment par la variation des BFR d'exploitation et hors exploitation.

Sur la période de 12 mois s'étalant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, les prévisions de cash-flow effectuées par la Direction du Groupe confirment la capacité du Groupe à poursuivre son activité d'exploitation, à faire face à ses besoins de trésorerie et à régler ses dettes présentes à son bilan.

En matière d'endettement, le Groupe présente un ratio dettes financières sur fonds propres restant à un bas niveau, soit 25.3% à fin décembre 2018, comparé à 24.5% à fin juin 2018.

Les emprunts actuellement contractés par le Groupe sont présentés en note « 3.8 Emprunts et dettes financières » de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés, aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit au cours de ce semestre clos le 31 décembre 2018.

A la date de préparation de ces états financiers, le Groupe est engagé dans plusieurs discussions avec des partenaires bancaires potentiels afin de financer notamment les investissements effectués et à venir dans les Hauts-de-France et en Belgique.

Sur base de ces discussions et de son expérience passée, le Groupe est optimiste quant à sa capacité à mettre en œuvre ses perspectives de développement, en particulier l'installation de cogénérations supplémentaires en Belgique et dans les Hauts-de-France et la mise en production d'un certain volume de gaz en Lorraine.

FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Etude Ineris et transition écologique

Un rapport rédigé par l'INERIS a été publié le 8 janvier 2019, dans lequel l'Institut National de l'Environnement et des Risques évalue et quantifie les émissions de méthane évitées grâce aux activités de la société Gazonor. En effet, ces activités de valorisation en circuit court sous forme de gaz, électricité et chaleur, évitent que ce gaz ne s'échappe à l'atmosphère.

Sur base de ce rapport, il s'avère que les quatre sites actuellement en production permettent le captage de plus de 602.000 tonnes de CO₂_{eq} par an, correspondant aux émissions de CO₂ d'une ville de 131.000 habitants soit l'équivalent de 2% de la population de la Région Hauts-de-France. En termes d'équivalence, cette contribution correspond également à la capacité annuelle de fixation du CO₂ de 1.565 km² de forêt, soit près de 1% de la forêt métropolitaine française.

L'objectif du groupe est de poursuivre son activité de valorisation du gaz sur ses sites existants et sur l'ensemble du bassin des Hauts-de-France et de Wallonie afin de continuer à s'affirmer comme un acteur majeur de la transition écologique dans ces deux régions.

INVESTISSEMENTS

Installation de nouveaux moteurs électriques et fiabilisation du site d'Avion

Le site historique d'Avion de la société Gazonor a connu sur l'exercice clos au 30 juin 2018 des casses répétées sur les moteurs à gaz installés en 1988 par Charbonnages de France, lesquels entraînent les compresseurs de la station et affectent en conséquence la production de gaz mais également la production d'électricité verte d'une capacité de 3 MW installée sur le site.

Afin d'éviter ces nouvelles déconvenues sur son site d'Avion, le Groupe a en conséquence choisi d'investir dans la fiabilisation de ses équipements en engageant le groupe Devos pour remplacer ces moteurs à gaz par des moteurs électriques Siemens dernière génération. L'objectif étant de parvenir à une fiabilité similaire à celle affichée par les moteurs Jenbacher installés pour la production électrique du Groupe, soit un taux de disponibilité de 94% minimum.

Le premier semestre 2019 a ainsi vu l'installation et le démarrage du premier de ces trois moteurs, fin novembre 2018, faisant ressortir une progression de 60% du débit de gaz par rapport à l'ancien modèle thermique et une consommation électrique inférieure aux prévisions.

La mise en production du deuxième moteur est intervenue en Janvier 2019 tandis que celle du troisième moteur est prévue pour fin Mars 2019, devant contribuer à améliorer, à hypothèses constantes, la production et la rentabilité du site d'Avion.

Ces investissements représentent un total de plus de 1.3 M€, dont 0.8 M€ déjà engagé au 31 décembre 2018.

Mise en production du site d'Anderlues - Belgique

Le Groupe a obtenu, au mois de mai 2018, l'octroi du permis exclusif d'exploitation de gaz combustibles sur le site d'Anderlues, en Wallonie, Belgique, pour une période initiale de 20 ans, s'affirmant comme le premier développement international opérationnel du Groupe.

La certification des réserves par l'organisme DMT sur cette concession est en cours de finalisation, mais les premiers tests de production intervenus en Octobre 2018 ont confirmé le potentiel des volumes à valoriser avec 200 millions de m³ de gaz à fort pouvoir calorifique (teneur en CH₄ supérieure à 94%). Sur cette base, la filiale opérationnelle du Groupe sur place, Gazonor Benelux, entreprends une valorisation à très court terme de cette énergie au travers de circuits courts sous forme de gaz, électricité et chaleur, cette valorisation étant considérée comme une solution à la fois économiquement et écologiquement compétitive.

Les objectifs reposent, en premier lieu, sur l'installation de deux unités de cogénération de 1.5 MW chacune pour une mise en production devant débuter avant la clôture de l'exercice 2019. A cette fin, des investissements ont déjà été réalisés au 31 décembre 2018 pour un montant de 253 K€, en lien principalement avec les deux moteurs Jenbacher devant être installés sur le site d'Anderlues.

RESERVES

Certification des réserves et potentiel de croissance du Groupe

La Française de l'Energie a pu démontrer une augmentation significative de ses réserves de gaz en Lorraine après la certification réalisée par MHA Petroleum Consultants, spécialiste mondialement reconnu dans la certification des ressources de gaz de charbon.

Ainsi les réserves prouvées 1P, désignant les quantités de gaz dont les chances de récupération et de rentabilisation sont d'au-moins 90%, ont été multipliées par 11 depuis la dernière certification réalisée en 2016. Ces réserves 1P, véritables actifs du Groupe, atteignent désormais 1,78 milliard de m³ de gaz.

Les réserves probables 2P et possibles 3P ont également significativement progressé, portant les nouvelles réserves certifiées du Groupe dans le Grand-Est à 6,7 milliards de m³ de gaz au total, soit une augmentation de 122% par rapport à 2016.

Surtout, ces réserves représentant une valeur actualisée nette de 161 millions d'euros sur toute la durée de la concession Bleue Lorraine, la totalité étant située dans le périmètre concerné par le dépôt de la concession intervenue fin novembre 2018.

Cette certification permet de porter l'ensemble des réserves probables 2P du Groupe à 11,34 milliards de m³ de gaz, lui ouvrant des perspectives de développement considérable.

PROGRES EN LORRAINE

Demande de concession Bleue Lorraine

À la suite des données obtenues à date sur le test de production de Lachambre et la certification des réserves prouvées par MHA, le 26 novembre 2018, La Française de l'Energie a déposé sa demande de concession Bleue Lorraine auprès du Ministère de la Transition

Ecologique et Solidaire, et ce pour la mise en production exclusive du gaz provenant des charbons lorrains jusqu'en 2040.

Cette concession couvre une superficie de 191 km² sur laquelle se trouvent notamment les puits de Lachambre, Folschviller et Tritteling ayant permis de démontrer la capacité du Groupe à extraire et produire en surface de manière continue du gaz issu des veines de charbons.

Poursuite des tests de production du puits de Lachambre

Au cours de ce premier semestre de l'exercice clos au 30 juin 2019, le Groupe a continué le test de production du puits CBR-1 sur le site de Lachambre en Lorraine. Une production de gaz continue en surface a été établie et la qualité du gaz produit s'est confirmée sur ces périodes à plus de 95% de méthane avec très peu d'impuretés. Le Groupe poursuit sa phase de test de production afin de déshydrater la veine de charbon et déterminer le palier maximum de production du puits.

Pour l'accompagner au mieux dans ces opérations, le Groupe a constitué une équipe dédiée réunissant plusieurs spécialistes mondiaux de l'extraction et de la production du gaz de charbon. Une fois le potentiel maximum du puits établi, le Groupe envisage de commander les équipements de surface nécessaires à l'injection dans le réseau. Ces équipements se composent d'un compresseur, d'une unité de déshydratation et d'un container de comptage et d'odorisation.

En lien avec ses activités et puits en Lorraine, le Groupe a bénéficié au cours du semestre d'un premier versement de 250 K€ accompagnant ses travaux de recherche élaborés dans le cadre du projet REssources GAzières de LORraine (REGALOR), qui a été sélectionné comme l'un des projets phares par la Région Grand Est dans le cadre du dispositif régional « Pacte État Lorraine (action n°8) » et de l'axe prioritaire Vallée des Matériaux et de l'Energie « Compétitivité Régionale et Emploi » du Programme FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020. Ces travaux de recherche réalisés avec le soutien du Laboratoire Géoressources UMR UL-CNRS, sous la co-tutelle du CNRS et de l'Université de Lorraine ont pour objectif d'accélérer la mise en place d'un démonstrateur à échelle industrielle pour la production de gaz issu des charbons et valoriser en circuits courts.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Aucune nouvelle transaction avec les parties liées n'est intervenue au cours de ce premier semestre de l'exercice clos au 30 juin 2019.

La note 4.4 « parties liées » de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés donne toutes les informations nécessaires quant aux transactions en cours avec les parties liées, leur nature et les montants à considérer sur ce semestre.

PERSPECTIVES, RISQUES ET INCERTITUDES POUR L'EXERCICE 2019

Agilité et maîtrise d'exécution sont les atouts sur lesquels compte le Groupe pour pouvoir atteindre ses objectifs de développement dans les mois à venir.

Sur Avion, la mise en marche du troisième moteur va permettre au Groupe de gagner en volumes de production sur le gaz et l'électricité et d'améliorer sa rentabilité à facteurs constants, tout en continuant à bénéficier d'un prix du gaz bien orienté.

Sur le site d'Anderlues, les deux premiers moteurs doivent être livrés pour le mois d'Avril 2019 afin de commencer très rapidement une mise en production sur base d'une production d'électricité et de chaleur avant la fin de cet exercice 2019. Les dernières discussions autour des aspects contractuels et réglementaires, notamment pour fixer les tarifs applicables, sont aujourd'hui en cours de finalisation. Enfin, la certification des réserves sur cette zone devrait confirmer d'ici fin avril 2019 le fort potentiel de cette activité aussi bien en termes de volumes que de teneur en méthane. Il s'agit d'une forte dynamique pour le Groupe qui lui permettra d'accroître son activité tout en assurant son développement à l'international.

Dans les Hauts-de-France, sur ses concessions existantes, l'enjeu fort pour le Groupe réside dans sa capacité à mener à bien le déploiement d'unités supplémentaires de cogénération sur le même modèle que les 9 MW installés en 2017. L'identification des sites d'installation les plus stratégiques et le dimensionnement des installations en cours doivent permettre de lancer dans les douze prochains mois la mise en production de dix nouvelles unités, soit un potentiel complémentaire de 15 MW.

Pour lui permettre de mener à bien ces investissements, le Groupe entend boucler les opérations de financement avant fin Juin 2019, des discussions étant aujourd'hui en cours avec différents partenaires potentiels.

Par ailleurs, le Groupe continue d'évaluer les hypothèses de croissance externe, en Pologne et en Allemagne notamment, afin de profiter des opportunités de développement et de consolidation actuellement disponibles sur des marchés présentant des synergies avec les activités du Groupe.

Enfin, sur le territoire lorrain, fort de la demande de concession déposée fin novembre 2018 et du potentiel confirmé par la récente certification des réserves de gaz, le Groupe ambitionne toujours un développement rapide de son activité de valorisation du gaz de charbons en circuit court. Afin de peaufiner ce plan de développement et valider les moyens nécessaires pour lui garantir faisabilité technique et support financier, le Groupe a mis en place une task force constituée d'experts reconnus dans ce domaine (anciens de Shell et BG notamment). Les recommandations de cette task force seront rendues durant l'été 2019.

Par rapport aux risques présentés en partie 7 de son rapport financier annuel tel que publié le 31 octobre 2018, le Groupe n'identifie pas de risque complémentaire qui serait à prendre en considération pour ses activités au cours du second semestre de l'exercice clos le 30 juin 2019.

Parmi l'ensemble de ces risques, ceux considérés comme les plus importants sont les suivants :

- Evolution et volatilité négative des prix du gaz pouvant avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe et la valorisation de ses actifs de production.

- Rendement de ses équipements industriels plus faibles qu'anticipés, notamment sur son site d'Avion et sur les sites de cogénérations, ne permettant pas d'atteindre les niveaux de croissance et de rentabilité expérés.
- Difficulté à obtenir des nouveaux financements dans les conditions et délais impartis pouvant freiner les projets d'expansion du Groupe et ses nouveaux projets.
- Evolutions non anticipées ou contraintes réglementaires pouvant entraîner le retard ou la remise en question de projets de développement.

ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE AU 31 DECEMBRE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Julien Moulin
Président-Directeur Général

Antoine Forcinal
Directeur Général Délégué

Jean Fontourcy

Christophe Charlier ^(a)

Cécile Maisonneuve ^(a)

Alain Liger ^(a)

COMITE DES COMPTES ET DE L'AUDIT

Christophe Charlier
Président

Julien Moulin

Jean Fontourcy

COMITE DES NOMINATIONS ET DES REMUNERATIONS

Jean Fontourcy
Président

Cécile Maisonneuve

Alain Liger

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG Audit
représenté par Jean-François Belorgey

CBP Audit et Associés
représenté par Daniel Noël

(a) administrateur indépendant

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES CONDENSES

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	16
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	17
BILAN CONSOLIDE	18
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	19
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	20
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES	21
1. Règles, méthodes et principes comptables	21
2. Notes annexes au compte de résultat semestriel	26
3. Notes annexes au bilan	33
4. Autres notes d'information	40

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Période de 6 mois close le 31 décembre 2018	notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
		€	€
Chiffre d'affaires	2.1	3 283 467	3 350 712
Autre produits opérationnels	2.2	289 610	10 608
Coûts des biens et services vendus	2.3 / 2.4	-1 627 685	-1 954 297
Autres charges administratives et opérationnelles	2.3 / 2.4	-1 618 859	-2 374 130
Autres produits/(charges)		-41 123	-
Dotations nettes sur provisions		-131 978	-109 563
EBITDA		153 433	-1 076 670
Dotations aux amortissements		-390 107	-398 692
Résultat opérationnel		-236 674	-1 475 362
Produits financiers		-	-
Coût de l'endettement financier brut	2.5	-239 572	-32 490
Autres charges financières	2.5	-25 706	-181 725
Résultat avant impôts		-501 952	-1 689 577
Impôts courants et différés	2.6	-208 186	62 887
Résultat net		-710 137	-1 626 690
Résultat net, part du groupe		-710 137	-1 626 690
Résultat net, part des intérêts ne donnant pas le contrôle		-	-
<i>Résultat par action</i>			
- <i>Résultat de base par action</i>		-0,14	-0,32
- <i>Résultat dilué par action</i>		-0,14	-0,32

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

Période de 6 mois close le 31 décembre 2018	notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
		€	€
Résultat net		-710 137	-1 626 690
-			
Éléments transférables ultérieurement en résultat		0	0
Ecart actuariels sur régimes de retraites		-50	-
Effet d'impôt		12	-
Éléments non transférables ultérieurement en résultat		-38	0
Résultat global		-710 175	-1 626 690
Résultat global, part du groupe		-710 175	-1 626 690
Résultat global, part des intérêts ne donnant pas le contrôle		-	-

BILAN CONSOLIDÉ

Période de 6 mois close le 31 décembre 2018	notes	31 décembre 2018	30 juin 2018
		€	€
ACTIFS			
Actifs d'exploration	3.1	44 316 320	43 740 729
Autres immobilisations incorporelles		11 993	14 400
Droits miniers prouvés	3.2	24 884 535	24 966 162
Autres immobilisations corporelles	3.3	6 885 628	5 943 240
Actifs financiers non courants		912 818	924 256
Impôts différés actifs	2.6	1 064 303	1 290 516
Actifs non courants		78 075 597	76 879 303
Stocks		255 068	284 590
Créances clients et comptes rattachés		1 062 710	888 646
Autres actifs courants		2 094 904	2 040 477
Charges constatées d'avance et étalées		59 823	348 788
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.4	797 162	3 776 781
Actifs courants		4 269 666	7 339 282
Total Actifs		82 345 263	84 218 585
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital	3.5	5 150 659	5 065 174
Primes	3.5	44 084 186	44 169 671
Autres réserves	3.6	3 930 068	5 294 132
Résultat net part du groupe		-710 137	-1 271 930
Autres éléments des capitaux propres		6 537	6 574
Intérêts minoritaires		-	-
Capitaux propres		52 461 313	53 263 621
Dette financière non courante	3.8	11 736 083	12 394 938
Provisions non courantes		3 552 634	3 693 680
Provisions pour engagements de retraite		18 182	15 170
Impôts différés passifs	2.6	6 239 684	6 262 540
Autres passifs non courants		250 000	260 095
Passifs non courants		21 796 583	22 626 423
Dette financière courante	3.8	1 519 508	1 155 955
Provisions courantes	4.6	226 078	133 082
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 051 478	2 464 083
Fournisseurs d'immobilisations		3 143 893	3 584 698
Autres passifs courants		1 146 410	990 723
Passifs courants		8 087 368	8 328 541
Total Capitaux propres et Passifs		82 345 263	84 218 585

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Période de 6 mois close le 31 décembre 2018	notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
		€	€
Activités d'exploitation			
Résultat net de l'ensemble consolidé		-710 137	-1 626 690
Charge d'impôt et variation d'impôts différés	2.6	208 186	-62 887
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs des immobilisations corporelles et incorporelles		390 107	398 692
Dotations nettes aux provisions		131 978	109 563
Plus/moins-value sur cessions d'actifs		-	-
Variation du besoin en fond de roulement d'exploitation	4.1	-275 030	913 074
Variation du BFR - autres actifs et passifs	4.1	-232 163	441 928
Charge sur plans d'attribution d'actions		65 922	490 060
Coût de l'endettement financier brut	2.5	239 572	270 621
Impôt payé		-	-
Autres éléments non monétaires		28 668	-1 809
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION		-152 897	932 552
Activités d'investissement			
Frais d'exploration immobilisés	3.1	-617 529	-580 250
Investissements corporels et incorporels	3.3	-1 248 461	-433 349
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations		-440 805	-1 918 355
Subventions encaissées sur activités d'investissement	4.1	250 000	-
Acquisition d'actifs financiers		-185 559	-7 313
Cession d'actifs financiers		850	-
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT		-2 241 504	-2 939 267
Activités de financement			
Emission d'emprunts et dettes financières (hors frais)		-	1 224 894
Remboursement d'emprunts et dettes financières	3.8	-800 001	-
Coût de la dette nette: intérêts payés		-93 214	-
Autres dettes financières courantes	3.8	307 952	-
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT		-585 263	1 224 894
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE		-2 979 664	-781 821
trésorerie nette à l'ouverture		3 776 231	790 017
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE		796 567	8 196

La trésorerie nette à la clôture présentée dans le tableau de flux de trésorerie consolidé est constituée des comptes bancaires nets des concours bancaires courants (595 € au 31 décembre 2018, 550 € au 30 juin 2018) des comptes de caisse ainsi que de la part trésorerie issue du contrat de liquidité mis en œuvre par le Groupe (103 K€).

Au 31 décembre 2018, sur la trésorerie appartenant à l'entité Gazonor, soit 430 K€, tout ou partie ne pourra être mis à disposition des autres entités du Groupe sous forme d'avances supplémentaires qu'à l'issue de l'exercice clos le 30 juin 2019, après autorisation des prêteurs et sous respect des ratios financiers en vigueur à cette date (voir note 3.8 de l'annexe aux comptes semestriels consolidés condensés). Cette restriction ne s'applique pas aux mouvements de trésorerie entre entités qui proviennent des refacturations sur prestations de services et autres conventions intragroupe.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Période de 6 mois close le 31 décembre 2018	Actions		Capital	Primes	éléments des capitaux propres	Résultat et autres réserves	Total capitaux propres
	Nombre	Valeur nominale					
		€	€	€	€	€	€
Au 30 Juin 2017	5 065 174	1	5 065 174	44 169 671	0	3 051 443	52 286 288
Résultat net consolidé semestriel						-1 626 690	-1 626 690
Plan d'attribution d'actions gratuites						490 060	490 060
Variations de juste valeur						-239 131	-239 131
Impôts différés sur variation à la juste valeur						80 000	80 000
Abandons de créance retraités						1 000 000	1 000 000
Au 31 Décembre 2017	5 065 174	1	5 065 174	44 169 671	0	2 755 682	51 990 527
Au 30 Juin 2018	5 065 174	1	5 065 174	44 169 671	6 574	4 022 202	53 263 621
Résultat net consolidé semestriel						-710 137	-710 137
Autres éléments du résultat global						-38	-38
Plan d'attribution d'actions gratuites						65 922	65 922
Contrat de liquidité - actions propres						-158 056	-158 056
Augmentation de capital (actions gratuites)	85 485	1	85 485	-85 485			-
Au 31 Décembre 2018	5 150 659	1	5 150 659	44 084 186	6 537	3 219 931	52 461 313

Conformément à IAS 32, les actions du Groupe détenues par l'intermédiaire du contrat de liquidité mis en œuvre par la société Midcap Partners (Louis Capital Markets) ont fait l'objet d'un retraitement dans les comptes semestriels consolidés condensés au 31 décembre 2018. A cette date, la part « titres » de ce contrat de liquidité est présentée en diminution des réserves pour (83) K€, tandis qu'elle apparaissait en actifs financiers non courants dans les comptes consolidés au 30 juin 2018.

L'augmentation de capital pour 85 K€ intervenue sur la période close au 31 décembre 2018 est liée à la constatation par le Président le 3 décembre 2018 de l'attribution définitive des actions gratuites aux bénéficiaires du premier plan mis en œuvre par le Conseil d'administration du 30 juin 2016.

Suite à la réalisation de l'ensemble des conditions de présence et au terme de la période d'acquisition prévue par le Règlement du plan, 85.485 actions ont ainsi été attribuées, avec augmentation de capital par incorporation de primes d'émission.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS CONDENSÉS

1. REGLES, METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Principes généraux et base de préparation des comptes consolidés

Les comptes consolidés condensés du premier semestre de l'exercice clos le 30 juin 2019, soit la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du groupe La Française de l'Énergie S.A. le 15 mars 2019.

Ces comptes ont été établis en conformité avec la norme IAS 34 sur l'établissement des comptes intermédiaires ainsi qu'avec les normes et interprétations comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2018.

Les comptes consolidés semestriels condensés sont préparés selon les mêmes règles et méthodes que celles retenues pour la préparation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2018. En outre, les activités du Groupe ne sont pas considérées comme sujettes à une saisonnalité particulière sur une base annuelle et la comparabilité des comptes semestriels et annuels n'en est par conséquent pas affectée.

Le seul changement concerne la présentation du compte de résultat entre les deux semestres comparés, soit les périodes de six mois closes au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017. Une présentation par destination a été retenue pour les charges opérationnelles, avec une décomposition entre coûts des biens et services vendus et autres charges administratives et opérationnelles. Le coût des biens et services vendus regroupe l'ensemble des charges de production liées aux ventes de gaz et d'électricité réalisées par l'entité Gazonor sur chaque semestre, y compris les frais de main d'œuvre directs.

L'EBITDA est également présenté sur ce semestre 2018 alors que celui-ci ne figurait pas parmi les soldes intermédiaires sur la période précédente. Nous présentons ci-dessous le passage entre le compte de résultat du semestre clos au 31 décembre 2017 figurant dans les comptes consolidés semestriels à cette date tels que publiés et ceux figurant à titre de période comparative dans les comptes consolidés semestriels pour la période close le 31 décembre 2018.

Retraitement du compte de résultat	31 décembre 2017	Reclassement par	Reclassement main	31 décembre 2017
Période de 6 mois close le 31 décembre 2017	comptes publiés	destination	d'œuvre	retraité
	€	€	€	€
Chiffre d'affaires	3 350 712			3 350 712
Autre produits opérationnels	10 608			10 608
Achats, nets des variations de stocks	-2 114 149	2 114 149		-
Autres charges d'exploitation	-2 214 278	2 214 278		-
Coûts des biens et services vendus		-1 850 286	-104 011	-1 954 297
Autres charges administratives et opérationnelles		-2 478 141	104 011	-2 374 130
Dotations nettes sur provisions	-109 563			-109 563
EBITDA				-1 076 670
Dotations aux amortissements	-398 692			-398 692
Résultat opérationnel	-1 475 362	0	0	-1 475 362

Le périmètre de consolidation a évolué sur ce semestre par rapport au 30 juin 2018, les sociétés EG Jura et EG Gardanne ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de la société Française de l'Énergie en novembre 2018. Ces sociétés étant préalablement consolidées à 100%, aucun impact n'a été enregistré sur cette période de six mois close au 31 décembre 2018, étant précisé que ces dernières n'ont jamais eu d'activité opérationnelle ni de salarié.

Aucune autre variation du pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées n'est intervenue au cours du semestre clos le 31 décembre 2018.

La Française de l'Énergie S.A. est la société mère domiciliée en France de l'ensemble consolidé du Groupe au 31 décembre 2018 dont les états financiers incluent à cette date ses filiales détenues directement, soit les sociétés de droit français EG Lorraine S.A.S., EG NPC S.A.S., la société de droit américain Concorde Energy Inc. et la société de droit luxembourgeois LFDE International S.A. Sont intégrées également au périmètre de consolidation les sociétés détenues indirectement, soit les sociétés de droit français Concorde Energie Paris S.A.R.L., Gazonor Holding S.A.S., Gazonor S.A.S. et la société de droit belge Gazonor Benelux S.A. Les filiales directes et indirectes sont toutes détenues à 100% par La Française de l'Énergie S.A. et consolidées par la méthode de l'intégration globale. Aucun intérêt minoritaire n'existe au 31 décembre 2018, de façon similaire à la situation au 31 juin 2018.

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en Euro qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère et de ses filiales, hors Concorde Energy Inc. (dollar américain) qui ne présente pas d'activité au cours du semestre et des périodes comparables précédentes.

Au 31 décembre 2018, le Groupe La Française de l'Énergie S.A. a appliqué les nouveaux textes suivants parus au Journal Officiel de l'Union européenne et d'application obligatoire, mais sans effet significatif sur les comptes consolidés de l'exercice 2018 :

- *IFRS 9 (01/01/18) : Instruments financiers*
- *IFRS 2 (01/01/18) : Amendement - Paiements fondés sur des actions*
- *IFRS 15 (01/01/18) : Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

Le Groupe n'a pas appliqué de façon anticipée dans ses comptes consolidés semestriels consolidés au 31 décembre 2018 les nouvelles normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 ou ultérieurement, et notamment les principales identifiées ci-dessous :

- *IFRS 16 (01/01/19) : Contrats de location*
- *IFRIC 23 (01/01/19) : Traitement des positions fiscales incertaines*

Les effets de l'adoption de ces nouvelles normes sont en cours d'analyse mais le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur ses comptes consolidés du fait de leur application.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS requiert de la part de la Direction générale du Groupe le recours à des estimations, hypothèses et jugements qui affectent l'information présentée dans les comptes consolidés semestriels condensés et leurs notes annexes, notamment les actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés ou présentés à la date de clôture ainsi que les produits et charges comptabilisés sur la période.

Ces estimations, hypothèses et jugements sont basés sur l'expérience passée et d'autres

facteurs considérés comme raisonnables à la date de préparation des états financiers. Ils font l'objet d'une revue régulière par la Direction Générale du Groupe et peuvent donc être sensiblement révisés en cas de changement des circonstances ou suite à de nouvelles informations. Certains de ces estimations, hypothèses ou jugements pourraient avoir des impacts significatifs sur l'information présentée et les réalisations définitives pourraient également être différentes des montants inclus dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes.

La mise en œuvre de ces estimations, hypothèses et jugements dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés semestriels consolidés et de leurs notes annexes au 31 décembre 2018 concerne principalement la mise en œuvre du principe de continuité d'exploitation, l'application de la méthode dite des *successful efforts* pour les activités pétrolières, la dépréciation des actifs et la détermination de leur valeur recouvrable, les provisions pour remise en état des sites et provisions pour grandes révisions, la valorisation des instruments financiers, la constatation des actifs et passifs d'impôts différés ainsi que l'évaluation des paiements fondés sur des actions.

1.2. Règles et méthodes comptables

Ne sont présentées ci-dessous que les règles et méthodes considérées comme significatives au regard de l'activité du Groupe ou des événements intervenus durant ce premier semestre de l'exercice clos au 30 juin 2019.

A/ Principes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les transactions, les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées, ainsi que les profits internes réalisés sont éliminés.

B/ Continuité d'exploitation

Lors de l'établissement des comptes consolidés, la Direction générale évalue la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

En particulier, la Direction générale du Groupe revoit régulièrement ses options de financement pour faire en sorte que la continuité d'exploitation reste assurée, en tenant compte notamment de l'échéance de ses différents actifs et passifs et de ses cash-flows prévisionnels dont ceux issus de ses ventes de gaz et d'électricité.

Les flux de trésorerie d'exploitation générés par le Groupe pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018 s'élèvent à (153) K€. Sur le semestre clos le 31 décembre 2018, le groupe a généré des revenus mensuels de 550 K€ en moyenne et a réussi à diminuer le coût des biens et services vendus et les charges administratives et opérationnelles de 1.082 K€ par rapport au premier semestre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2018, la trésorerie du Groupe était positive pour 0.8 M€, après notamment prise en compte d'investissements industriels pour plus de 1.2 M€ en Belgique et dans les Hauts-de-France, de frais d'exploration supplémentaires en Lorraine pour 0.6 M€ et du remboursement d'échéances bancaires pour 0.8 M€. Les dettes fournisseurs ont en parallèle continué à diminuer puisque celles-ci se montaient à 6.1 M€ au 30 juin 2018 pour baisser à 5.2 M€ au 31 décembre 2018. Surtout, ce solde tient encore compte d'un montant de factures en litiges de plus de 2.4 M€ envers Entrepose Drilling, ce litige ne devant pas se résoudre avant le 30 juin 2019.

Au 31 décembre 2018, sur la trésorerie appartenant à l'entité Gazonor, soit 430 K€, tout ou partie ne pourra être mis à disposition des autres entités du Groupe sous forme d'avances supplémentaires qu'à l'issue de l'exercice clos le 30 juin 2019, après autorisation des prêteurs et sous respect des ratios financiers en vigueur à cette date (voir note 3.8 de l'annexe aux comptes semestriels consolidés condensés). Cette restriction ne s'applique pas aux mouvements de trésorerie entre entités qui proviennent des refacturations sur prestations de services et autres conventions intragroupe.

Les prévisions et les estimations de la Direction du Groupe quant à sa capacité à poursuivre son exploitation reposent en particulier sur les facteurs suivants : stabilité des charges générales et administratives, poursuite de la production de gaz chez Gazonor selon les plans et hypothèses prévues (évolution des prix du gaz, quantité et qualité des volumes produits sur sites), mise en œuvre de plusieurs projets d'investissements (finalisation du dimensionnement des installations de surface sur le site de Lachambre, installation des moteurs sur le site d'Anderlues pour une production d'électricité au cours du deuxième semestre de l'exercice 2019, installation de cogénérations supplémentaires sur les concessions des Hauts-de-France pour une production d'électricité débutant au cours de l'exercice 2019/2020). Pour ces investissements, le Groupe étudie l'obtention de diverses sources de financement et pourrait envisager de les décaler si cela s'avérait nécessaire.

Sur base de ces données et prévisions, le Groupe considère qu'il a la capacité de poursuivre son activité d'exploitation sur l'exercice 2019 et plus généralement pour les 12 mois à venir, de faire face à ses besoins de trésorerie et de régler ses dettes présentes à son bilan. Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2018 ont ainsi été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

C/ Reconnaissance du chiffre d'affaires

Conformément à IFRS 15, appliquée au 1^{er} juillet 2018, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'une obligation de performance est satisfaite par le transfert d'un bien ou d'un service au client, ce transfert étant considéré comme intervenu lorsque le Groupe n'est plus impliqué ni dans la gestion, ni dans le contrôle effectif des biens et services cédés.

Les obligations de performances sont identifiées à l'origine et déterminées sur base des termes contractuels et des pratiques commerciales habituelles et ce après identification des contrats rentrant dans le champ d'IFRS 15. Les prix de transaction sont eux alloués à chaque obligation de performance au prorata de leur prix de vente séparé.

Les ventes de gaz et d'électricité sont enregistrées selon les termes contractuels avec les principaux clients du Groupe, Total et EDF-OA.

Aucun produit différé n'est reconnu au 31 décembre 2018.

D/ Impôts courants et différés

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt courant et la variation d'impôt différé depuis la date de clôture précédente. Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables, notamment la France et la Belgique.

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidations des éléments d'actif et de passif, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture et applicable aux périodes au cours desquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés : les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement de taux est prise, et ce en résultat sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées directement en capitaux propres. Aucune variation de taux n'a été constatée pour le premier semestre de l'exercice 2019.

Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs, qui sont dépréciés si estimés non recouvrables, seul le montant dont l'utilisation est probable étant maintenu à l'actif du bilan. Par exception, lorsqu'aucune probabilité de recouvrabilité n'est constatée, aucun impôt différé n'est reconnu. Au 31 décembre 2018, c'est notamment le cas pour les déficits fiscaux existant chez LFDE International (Luxembourg) pour près de 11.6 millions d'euros.

2. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT SEMESTRIEL

2.1. Chiffre d'affaires

Sur le premier semestre de l'exercice clos le 30 juin 2019, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 3.283 K€. Les ventes du Groupe ont été réalisées en totalité via sa filiale Gazonor et ses sites de production situés dans les Hauts-de-France, correspondant aux activités de production et de vente de gaz et d'électricité verte auprès de ses clients Total Gas and Power et EDF Obligations d'Achats.

La diminution constatée sur les ventes de gaz par rapport au premier semestre de l'exercice précédent provient surtout de la fiabilisation en cours des équipements sur le site historique d'Avion, et notamment de l'installation de trois nouveaux moteurs électriques. Cette réorganisation a conduit à une réduction des volumes de gaz produit, non compensé par un prix moyen du gaz en nette croissance sur le semestre.

La décomposition du chiffre d'affaires est la suivante pour les périodes Juillet-Décembre 2018 et 2017 :

Décomposition du chiffre d'affaires	31 décembre 2018 €	31 décembre 2017 €
Ventes de gaz - site de Gazonor	1 155 123	1 336 479
Ventes d'électricité verte - site de Gazonor	2 128 344	2 014 233
Chiffre d'affaires annuel	3 283 467	3 350 712

2.2. Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels évoluent de 11 K€ à 290 K€ entre le premier semestre de l'exercice 2018 et le premier semestre de l'exercice 2019. Cette augmentation provient de la comptabilisation d'un Crédit d'Impôt Recherche sur l'entité Française de l'Énergie, déposé en décembre 2018 pour l'année 2015 et ce pour un montant de 277 K€.

La valorisation des Crédits d'Impôt Recherche pour les années 2016 à 2018 pour Française de l'Énergie et Gazonor est encore en cours d'analyse, aucun montant fiable ne pouvant encore être estimé à la date de préparation de ces comptes consolidés semestriels condensés.

2.3. Coûts des biens et services, charges administratives et opérationnelles

Le coût des biens et services vendus inclut les éléments suivants, correspondant aux coûts de production directement liés aux ventes de gaz et d'électricité réalisées par l'entité Gazonor :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€	€
Coûts des biens et services vendus		
Achats stockés, petits matériels et équipements	285 737	340 315
Coûts d'électricité	361 353	182 041
Achats de gaz naturel - prestations GRT	254 750	858 347
Sous-traitance et prestations techniques	107 102	132 180
Entretiens et maintenance	416 751	315 138
Location équipement industriel	32 236	20 748
Autres coûts - transport, personnel extérieur	35 957	1 517
Charges de personnel	133 799	104 011
Total coûts des biens et services vendus	1 627 685	1 954 297

Les charges administratives et opérationnelles se décomposent elles de la façon suivante, principalement en lien avec les entités Française de l'Energie et Gazonor :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€	€
Charges administratives et opérationnelles		
Locations	53 384	59 776
Honoraires	332 519	409 319
Etudes et recherches	46 440	14 800
Voyages et déplacements	44 340	48 877
Communication	53 345	62 536
Services bancaires	57 455	114 606
Assurances	63 484	55 019
Logiciel et IT	11 728	15 449
Autres coûts	130 786	182 022
Impôts et taxes hors IS	74 820	75 493
Charges de personnel	684 636	846 172
Actions gratuites	65 922	490 061
Total charges générales et administratives	1 618 859	2 374 130

2.4. Charges de personnel

Les salaires augmentés des charges sociales du Groupe s'élèvent à 818 K€ sur le semestre Juillet-Décembre 2018 (contre 950 K€ en 2017). La baisse des charges sociales est liée à la mise à jour du calcul de la contribution patronale sur actions gratuites sur base du cours de l'action à la date réelle d'attribution (impact de -57 K€ sur ce semestre contre une charge de 35 K€ sur le semestre clos au 31 décembre 2017).

Charges de personnel	31 décembre 2018 €	31 décembre 2017 €
Salaires bruts	638 461	646 486
Charges sociales	179 974	303 697
Charge liée aux actions gratuites attribuées	65 922	490 061
Total charges de personnel	884 357	1 440 244

Effectifs

Effectifs	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Cadres	8	8
Ouvriers et employés	10	11
Total effectifs à la clôture	18	19

Par entité, on dénombre 9 salariés chez Française de l'Energie et 9 chez Gazonor.

2.5. Charges financières

Les éléments constituant les charges financières sont les suivants :

Charges financières	31 décembre 2018 €	31 décembre 2017 €
Désactualisation du prêt EGL UK	-	135 267
Coûts de l'endettement financier brut	239 572	32 490
Gains et pertes de change	-	2 160
Plus/moins-value sur actifs financiers	-	44 298
Désactualisation provisions pour remise en état	25 706	-
Total charges financières	265 278	214 215

Sur le premier semestre de l'exercice clos le 30 juin 2019, le coût de l'endettement financier est constitué des charges d'intérêt sur les financements poursuivis par le Groupe, soit l'emprunt obligataire mis en place en janvier 2018 au niveau de la filiale Gazonor Holding, le crédit bancaire conjoint contracté auprès de Landesbank SAAR et Bpifrance Financement en mai 2018 et le prêt d'actionnaires obtenu courant 2017.

Les plus et moins-values de cession sur actifs financiers étaient liées en 2017 aux opérations intervenues dans le cadre du contrat de liquidité mis en place par le Groupe. Ce dernier a fait l'objet d'un retraitement à fin décembre 2018, comptabilisé en diminution des réserves plutôt qu'en actifs financiers, les plus et moins-values associées n'apparaissant plus en compte de résultat (-75 K€ sur ce semestre).

Un montant de 26 K€ a été enregistré dans les comptes semestriels consolidés condensés à fin décembre 2018, provenant de la désactualisation des provisions pour remises en état constatées chez Française de l'Energie et Gazonor, lesquelles sont actualisées jusqu'en respectivement 2040 et 2042.

Enfin, la charge de désactualisation du prêt EGL UK correspondait en 2017 au traitement retenu pour la comptabilisation de ce prêt sans intérêt, soit son actualisation sur base d'un taux d'intérêt de 15% avec une charge de désactualisation enregistrée chaque période. Ce prêt a été totalement abandonné par EGL UK à fin juin 2018.

2.6. Impôts courants et différés

Sur la période de six mois close au 31 décembre 2018, la charge d'impôt courant correspond uniquement à l'impôt sur la fortune minimum due par la filiale LFDE International située au Luxembourg, soit 5 K€.

Aucun autre impôt courant n'est dû par les autres sociétés du groupe au titre de cette période, et ce après détermination d'un impôt calculé sur la base d'une projection sur l'exercice 2019. Au 1^{er} juillet 2018, une nouvelle intégration fiscale a été mise en place avec La Française de l'Energie comme société tête d'intégration, qui regroupe également Gazonor Holding, Gazonor, EG Lorraine et EG NPC. Avant cette date, et sur le premier semestre de l'exercice clos le 30 juin 2018, une intégration fiscale existait uniquement entre Gazonor et Gazonor Holding, les déficits de cette dernière ayant été conservés.

Enfin, aucun changement de taux d'impôt n'est intervenu au cours du semestre 2018, la loi de Finance 2019 promulguée en France ayant reconduit la législation existante en 2018, avec notamment la diminution progressive des taux d'impôt jusqu'à 25% au 1^{er} janvier 2022.

La charge d'impôt de ce semestre et du semestre comparable précédent se décompose de la façon suivante :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€	€
Charge d'impôt		
Impôt courant de l'exercice	-4 815	-
Impôt courant	-4 815	0
Variation des impôts différés actifs	-226 227	43 000
Variation des impôts différés passifs	22 856	19 887
Impôts différés	-203 371	62 887
Total charge d'impôt	-208 186	62 887

Analyse des impôts différés

Ventilation et source des impôts différés au bilan	31 décembre 2018 €	30 juin 2018 €
Déficits reportables	878 214	1 022 876
Actions gratuites	181 543	263 847
Provision pour engagements retraite	4 546	3 793
Impôts différés actifs	1 064 303	1 290 516
Réserves minières	-6 239 684	-6 262 540
Impôts différés passifs	-6 239 684	-6 262 540
Total impôts différés nets au bilan	-5 175 381	-4 972 024

Les impôts différés sur déficits reportables ont été calculés au niveau de chaque société ou de chaque intégration fiscale le cas échéant, en se basant sur les perspectives de recouvrabilité individuelle.

La reconnaissance des impôts différés sur déficits aux bornes de Française de l'Energie s'est effectuée en analysant les risques liés au contrôle fiscal en cours sur cette dernière entité, sur la base de chaque motif de redressement pris isolément (voir note « 4.6. Litiges et procédures juridiques en cours »).

Au 31 décembre 2018, les déficits n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs représentent des montants reportables de 3.453 K€ pour les sociétés situées en France et 11.605 K€ pour la société située au Luxembourg.

L'impôt différé passif constaté initialement sur les réserves minières suite à l'allocation du prix d'acquisition par La Française de l'Energie du groupe Transcor (soit LFDE International / Gazonor Holding / Gazonor) est lui repris annuellement au même rythme que les amortissements sous-jacents.

Rapprochement du taux effectif d'impôt et du taux théorique

Le rapprochement entre le taux d'imposition théorique, qui est le taux légal applicable aux sociétés françaises, soit 28% pour un bénéfice fiscal inférieur à 500 k€ et 33.3% au-delà, et le taux d'imposition effectif constaté dans les états financiers consolidés, s'établit de la façon suivante :

	31 décembre 2018 €
Rapprochement taux effectif d'impôt et taux théorique	
Résultat net de l'ensemble consolidé (Impôt sur les sociétés)	-710 137 -208 186
Résultat avant impôt	-501 951
Taux d'imposition français	28,00%
Charge d'impôt théorique	140 546
Impôts différés actifs non reconnus sur le résultat de la période	-218 143
Révision des IDA sur déficits (taux 25%)	-206 299
Révision des IDA sur actions gratuites	-82 304
Reconnaissance IDA Gazonor Benelux non reconnus précédemment	61 636
Différences permanentes (CIR, CICE...)	96 378
Charge d'impôt dans le compte de résultat	-208 186

La révision des impôts différés actifs est liée aux estimations mises à jour concernant les déficits reportables pouvant faire l'objet d'une utilisation sur un horizon prévisible en tenant compte notamment du contrôle fiscal en cours chez Française de l'Energie. Concernant la déduction fiscale pouvant être générée par l'attribution d'actions gratuites, la variation est liée au cours des actions finalement attribuées par le premier plan, le cours retenu au 30 juin ayant été estimé et s'étant avéré différent du cours réel d'attribution.

3. NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1. Actifs d'exploration

Comme expliqué dans les règles et méthodes comptables, les dépenses comptabilisées en actifs d'exploration dans le bilan consolidé sont constituées de l'ensemble des coûts engagés au titre des phases de prospection et des forages d'exploration.

Au cours de la période de six mois close le 31 décembre 2018, l'augmentation de ces actifs d'exploration est surtout liée aux travaux effectués sur les sites du bassin lorrain (permis Bleue Lorraine) en particulier sur le site de Lachambre, incluant les coûts nécessaires au dépôt de la demande de concession Bleue Lorraine effectué le 26 novembre 2018 auprès du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Les autres sites et permis exclusifs de recherche détenus par le Groupe n'ont pas fait l'objet de nouveaux travaux sur ce semestre.

Au 31 décembre 2018, la valeur brute de ces coûts d'exploration atteint 45.643 K€, dont des coûts de remise en état de sites de 1.241 K€.

La dépréciation de 1.284 K€ constatée sur les permis exclusifs de recherche porte sur des coûts d'exploration associés aux zones du Nord-Pas de Calais, Lons-le-Saulnier et Gardanne, sans variation sur ce semestre. Une analyse juridique a été effectuée en lien avec les avocats du Groupe au 31 décembre 2018, portant sur le statut de chaque permis pour lesquels des coûts d'exploration ont été comptabilisés. La Direction du Groupe a également apprécié les résultats des forages et la qualification des réserves à la clôture de la période.

Les variations de valeurs brutes et nettes entre le 30 juin 2018 et le 31 décembre 2018 se présentent de la façon suivante :

Variations - valeur brute	30 juin 2018	acquisitions	cessions	autres	31 décembre 2018
	€	€	€	€	€
Actifs - PER Bleue Lorraine	40 105 340	616 946			40 722 286
Actifs - autres PER	3 679 127	583			3 679 710
Provision pour remise en état	1 240 629				1 240 629
Total - valeur brute	45 025 096	617 529	0	0	45 642 625
Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2018	dot. Amort.	dot. Dépréc.	reprises	31 décembre 2018
	€	€	€	€	€
Actifs - PER Bleue Lorraine	-				-
Actifs - autres PER	-1 284 367				-1 284 367
Provision pour remise en état	-		-41 938		-41 938
Total - amortissements et dépréciations	-1 284 367	0	-41 938	0	-1 326 305
Total - valeur nette	43 740 729				44 316 320

Par permis exclusif de recherche ou concession, hors provision pour remise en état, les actifs d'exploration se composent comme suit :

Permis / concessions	Statuts	31 décembre 2018	30 juin 2018
		€	€
Bleue Lorraine	<i>Demande de concession en cours</i>	40 722 286	40 105 340
Bleue Lorraine Sud	<i>Non-prolongation, recours contentieux</i>	303 573	302 990
Bleue Lorraine Nord	<i>Rejet explicite - recours contentieux</i>		
La Grande Garde	<i>Rejet explicite - recours contentieux</i>		
Lons-le-Saulnier	<i>Arrêté de rejet - recours contentieux</i>		
Gardanne	<i>Arrêté de rejet - recours contentieux</i>		
Ecole supérieure	<i>Rejet implicite</i>		
Chéroy	<i>Rejet implicite</i>		
Courgivaux	<i>Rejet implicite</i>		
Deux-Nanteuil	<i>Rejet implicite</i>		
Dormans	<i>Rejet implicite</i>		
La Folie de Paris	<i>Renouvelé jusqu'au 07 aout 2021</i>	2 091 770	2 091 770
La Sole	<i>Rejet implicite</i>		
Les Chollets	<i>Rejet implicite</i>		
L'Ourcq	<i>Rejet implicite</i>		
Marigny	<i>Rejet implicite</i>		
Ozoir	<i>Rejet implicite</i>		
Valenciennois	<i>Demande de prolongation en cours</i>		
Sur-Midi	<i>Arrêté de rejet - recours contentieux</i>		
Poissonnière	<i>Concession jusqu'au 23 août 2042</i>		
Désirée	<i>Concession jusqu'au 23 août 2042</i>		
Anderlues	<i>Concession jusqu'en 2038</i>		
Total - actifs d'exploration (valeur nette)		43 117 629	42 500 100

Conformément à l'article 23 du Décret n°2006-648, une décision de rejet implicite naît à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la demande initiale. Cette décision de rejet implicite peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du ministre et/ou d'un recours contentieux devant les juridictions administratives.

Le PER Valenciennois fait l'objet d'une demande de prorogation mais également d'extension au sein de la concession Désirée, actuellement en cours d'analyse par l'administration.

3.2. Droits miniers

Sur l'exercice clos le 30 Juin 2017, le Groupe avait alloué le prix d'acquisition du groupe Transcor Astra Luxembourg (désormais LFDE International) en totalité aux réserves minières détenues par l'entité acquise via sa filiale Gazonor. Cette allocation de 18.264 K€ avait ainsi abouti à la constatation de réserves minières en immobilisations corporelles pour une valeur brute de 25.366 K€ et d'impôts différés passif à hauteur de 7.103 K€.

Les droits miniers ainsi constatés font l'objet d'un amortissement annuel à l'unité de production, et ce en rapportant les quantités de gaz produites par les différents sites de Gazonor aux quantités de réserves détenues en début d'exercice.

	31 décembre 2018 €	30 juin 2018 €
Droits miniers		
Valeur brute	25 366 331	25 366 331
Amortissements et dépréciations cumulés	-481 796	-400 169
Droits miniers - valeur nette à la clôture	24 884 535	24 966 162

Au cours du semestre clos le 31 décembre 2018, un amortissement de 82 K€ a ainsi été constaté, sur base d'une production semestrielle de 1.04 BCF pour un volume de réserves de type 2P qui s'élevait à 318.03 BCF en début de période (sur l'exercice clos le 30 juin 2018, les données étaient respectivement de 185 K€ pour la dotation aux amortissements et de 2.35 BCF pour la production sur une base annuelle).

Ces quantités de réserves sont établies sur la base d'un rapport provenant de DMT mis à jour et émis en octobre 2017, en tenant compte du coefficient existant entre les quantités potentielles de production de pur méthane et celles de gaz mixte. La Direction du Groupe a également apprécié les résultats des forages et la qualification des réserves à la clôture de l'exercice.

3.3. Autres immobilisations corporelles

Hors droits miniers comptabilisés en immobilisations corporelles, les autres immobilisations corporelles sont essentiellement constituées des investissements effectués lors de l'exercice clos le 30 juin 2017 sur les sites de Gazonor afin de pouvoir produire de l'électricité verte (moteurs Jenbacher notamment, répartis sur les sites de Lens, Avion, Divion et Lourches).

Variations - valeur brute	30 juin 2018 €	acquisitions €	cessions €	autres €	31 décembre 2018 €
Terrains	24 113				24 113
Constructions	326 300				326 300
Installations et outillages industriels	6 144 299	424 052		77 537	6 645 888
Autres immobilisations corporelles	51 692				51 692
Immobilisations en cours	222 604	824 409		-77 537	969 476
Total - valeur brute	6 769 008	1 248 461	0	0	8 017 469
Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2018 €	dot. Amort. €	dot. Dépréc. €	reprises €	30 juin 2018 €
Terrains	-				-
Constructions	-103 767	-14 489			-118 256
Installations et outillages industriels	-688 611	-285 970			-974 581
Autres immobilisations corporelles	-33 390	-5 614			-39 004
Immobilisations en cours	-				-
Total - amortissements et dépréciations	-825 768	-306 073	0	0	-1 131 841
Total - valeur nette	5 943 240				6 885 628

Les acquisitions du semestre concernent surtout deux types d'investissements :

- Sur Gazonor, la société a poursuivi la fiabilisation des équipements de compression de gaz du site d'Avion permettant d'alimenter d'une part les livraisons de gaz et d'autre part les cogénérations produisant de l'électricité verte. Cette fiabilisation se traduit

notamment par l'installation de nouveaux moteurs électriques de type Siemens/ Devos remplaçant trois anciens moteurs de modèle thermique. Le premier moteur a démarré fin novembre, le second mi-janvier 2019 et le troisième devant être mis en production avant fin mars 2019. Au 31 décembre 2018, un montant de 402 K€ a donc déjà été mis en service, lié à ce premier moteur, et 407 K€ étant encore en en-cours.

- En Belgique, la société Gazonor Benelux a comptabilisé 253 K€ d'immobilisations en cours en vue du démarrage de la production sur le second semestre de l'exercice 2019, principalement liées aux deux moteurs Jenbacher devant être installés sur site pour avril 2019.

3.4. Trésorerie

	31 décembre 2018	30 juin 2018
	€	€
Trésorerie et équivalents de trésorerie - actif		
Comptes bancaires nets	692 430	3 649 399
Part «liquidité» du contrat de liquidité	102 638	113 197
Reclassement compte courant Eurofactor	2 094	14 185
Total trésorerie - actif	797 162	3 776 781

Au 31 décembre 2018, sur la trésorerie appartenant à l'entité Gazonor, soit 430 K€, tout ou partie ne pourra être mis à disposition des autres entités du Groupe sous forme d'avances supplémentaires qu'à l'issue de l'exercice clos le 30 juin 2019, après autorisation des prêteurs et sous respect des ratios financiers en vigueur à cette date (voir note 3.8 de l'annexe aux comptes semestriels consolidés condensés). Cette restriction ne s'applique pas aux mouvements de trésorerie entre entités qui proviennent des refacturations sur prestations de services et autres conventions intragroupe.

3.5. Capital social et primes

Au 31 décembre 2018, le capital social de La Française de l'Energie s'élève à 5.150.659 € et se divise en 5.150.659 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,00 € chacune, entièrement libérées.

Sur le semestre, 85.485 nouvelles actions ont été émises suite à l'attribution définitive des actions gratuites attribuées aux bénéficiaires du premier plan initié le 30 juin 2016. Cette augmentation de capital s'est faite par incorporation de primes d'émission, suite à la constatation par le Conseil d'administration le 29 octobre 2018 du respect des conditions du règlement du plan et suite à la décision d'attribution définitive prise par le Président le 3 décembre 2018.

Aucune autre opération n'est intervenue sur le capital social depuis le 1^{er} juillet 2018.

Les primes d'émissions pour un montant de 44.084 K€ représentent la différence entre l'ensemble des primes d'émission liées aux opérations d'introduction en bourse du Groupe et de conversion des obligations précédemment émises, pour un total de primes de 45.374 K€,

et le montant, net d'impôt, des frais supportés par le Groupe lors de l'introduction en bourse, soit 1.204 K€, l'ensemble étant diminué de l'incorporation au capital évoqué précédemment pour 85 K€ sur le semestre.

3.6. Autres réserves

Les autres réserves se décomposent de la façon suivante :

	31 décembre 2018	30 juin 2018
	€	€
Autres réserves consolidées		
Réserves et pertes accumulées	5 294 132	5 376 216
Affectation résultat N-1	-1 271 930	-2 324 772
Ajustement de la juste valeur du prêt EGL UK	-	-574 486
Abandons de créances	-	2 544 358
Paiements en actions	65 922	933 766
Impôts différés sur éléments enregistrés directement en capitaux propres	-	-656 625
Autres	-158 056	-4 325
Total autres réserves consolidées	3 930 068	5 294 132

« Autres » correspond au retraitement du contrat de liquidité, ce dernier étant reclassé en diminution des réserves pour sa part « titres » au 31 décembre 2018. Au 30 juin 2018, il apparaissait en actifs financiers non courants.

3.7. Paiements fondés sur des actions / actions gratuites

L'Assemblée générale de La Française de l'Énergie en date du 23 mars 2016 avait autorisé le Conseil d'administration de procéder à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés et dirigeants mandataires sociaux du Groupe, et ce dans la limite de 5% du capital social. Cette distribution d'actions gratuites devant se faire par l'intermédiaire d'une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves ou primes.

Suite notamment à l'avis du comité des nominations et des rémunérations, deux précédents plans d'attribution d'actions gratuites avaient été décidés au cours des exercices clos les 30 juin 2016 et 2017 et portant respectivement sur 85.485 et 5.938 actions, réparties entre les salariés et dirigeants du Groupe (après prise en compte des salariés partis depuis ces dates).

Un plan d'attribution d'actions gratuites similaire aux deux plans décidés en 2016 et 2017 a été mis en œuvre suite à décision du comité des rémunérations du 9 juillet 2018, avec décision d'attribuer un total de 8.420 actions.

L'ensemble de ces attributions cumulées représentent un total d'environ 2% du capital, inférieur par conséquent au plafond fixé dans le cadre de l'autorisation initiale.

Ces actions gratuites seront attribuées définitivement aux bénéficiaires dans les deux ans à compter de leur date d'attribution initiale, à la condition que ces bénéficiaires conservent leur

fonction au sein du Groupe pendant cette durée, et que les autres conditions déterminées dans le cadre de ce plan d'actions gratuites soient respectées.

L'estimation de la charge liée à ces plans d'actions et leur mode de comptabilisation est similaire au 31 décembre 2018 aux règles suivies sur l'exercice clos le 30 juin 2018.

Le tableau suivant décrit le nombre et la juste valeur des actions gratuites en cours au 31 décembre 2018.

Plans d'actions gratuites	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur (cours)
30 juin 2016	85 485	<i>Attribution définitive</i>
30 juin 2017	5 938	22
9 juillet 2018	8 420	16,5

La charge constatée sur ce semestre s'élève à 66 K€, correspondant à un quart des plans 2017 et 2018, valorisés sur base des cours de l'actions à la date d'attribution.

3.8. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières du Groupe au 31 décembre 2018 sont constitués principalement des financements obtenus au cours de l'exercice 2018. Ces financements sont les suivants :

Emprunt obligataire

Emprunt obligataire de 3 millions d'euros souscrit en janvier 2018 pour la filiale Gazonor de la part de CAP 3RI, société d'investissement dédiée à la Troisième Révolution Industrielle en Hauts-de-France. Cet emprunt a été obtenu par Gazonor Holding avec une échéance fixée au 31 décembre 2024. 6.383 obligations convertibles ont été émises, chacun des titulaires ayant la faculté d'exercer à tout moment, en tout ou partie, un droit de conversion à raison de 1 action de Gazonor Holding pour 1 obligation.

Une prime de non-conversion est inclus dans le contrat obligataire, son montant étant fonction de l'Excédent Brut d'Exploitation consolidé et de la dette nette consolidée selon une formule définie, avec un taux minimal de 3% l'an capitalisé.

Prêt bancaire

Prêt bancaire d'un montant de 6.4 millions d'euros obtenu en date du 9 mai 2018 de façon conjointe auprès de Landesbank SAAR et de Bpifrance Financement, et ce au niveau de Gazonor, présentant une échéance au 2 avril 2024 avec amortissement par échéances trimestrielles. Les tranches de remboursement devant se réaliser jusqu'au 31 décembre 2019 sont présentées parmi les dettes financières courantes.

Les conditions particulières suivantes sont notamment attachées à ce prêt bancaire :

- Un compte de réserve est constitué pour 725 K€ et représente un compte monétaire bloqué dans les livres de Landesbank SAAR servant pour la réserve du service de la dette et nanti au profit des prêteurs, et ce jusqu'à échéance du prêt. Ce compte porte intérêts au taux rémunérant des dépôts équivalents. Au 31 décembre 2018, il figure dans les actifs financiers non courants.
- La société Gazonor s'engage à ne pas consentir de crédit, d'avance ou de prêt sous quelque forme et quelque nature que ce soit, à quelque personne physique ou morale que ce soit, à l'exception :
 - *Des avances existantes aux membres du Groupe à la date de signature du contrat de prêt,*
 - *D'une avance supplémentaire d'un montant maximal de 3.600 K€ à un ou plusieurs membres du Groupe, pour au plus tard le 31 décembre 2018,*
 - *D'avances en compte courant ou de trésorerie au profit d'autres membres du Groupe autorisés par les prêteurs, Cette remontée de trésorerie ne pourra intervenir qu'à l'issue de l'exercice clos le 30 juin 2019.*
 - *Des crédits et délais de paiement consentis à ses cocontractants dans le cours normal des affaires et dans la limite de 100 K€.*

Au 31 décembre 2018, hormis les avances évoquées ci-dessus, des mouvements de trésorerie sont également possibles en lien avec les conventions de refacturation existantes entre entités du Groupe. Ainsi, à cette date, un montant de 807 K€ doit encore être réglé par Gazonor à Française de l'Energie au titre de l'indemnisation soldant les anciens accords de partage des permis NPC constatée au 30 juin 2018, ainsi que des montants de 815 K€ H.T. et 287 K€ H.T. au titre de la convention de prestations de services pour respectivement l'exercice 2018 et le premier semestre 2019.

Ce prêt est assorti d'un ratio financier à respecter, dit ratio DSCR, et ce pour toute période de 12 mois s'achevant la fin de chaque exercice social. Il s'agit d'un ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « trésorerie potentielle générée / total service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,3. Ce ratio devra faire l'objet d'un test à compter du 30 juin 2019.

Prêt d'actionnaire

Le prêt d'actionnaire mis en place en 2017 présente une valeur nominale de 3.977 K€, inchangée entre le 30 juin et le 31 décembre 2018. En tenant compte des commissions dues sur le montant nominal, payable à l'échéance, ainsi que des intérêts courus, le montant de la dette liée à ce prêt d'actionnaire s'élève à 4.294 K€ au 31 décembre 2018 contre 4.251 K€ à la clôture annuelle précédente.

Ce prêt a depuis son obtention fait l'objet de nombreux avenants afin de décaler de façon régulière son échéance de règlement, sur base des prévisions de trésorerie de la société, aucun décaissement n'étant anticipé avant le 31 décembre 2019.

En tenant compte de ces financements, la dette financière courante et non-courante du Groupe au 31 décembre 2018 se décompose ainsi :

	31 décembre 2018	30 juin 2018
	€	€
Dettes financières courantes et non courantes		
Emprunt obligataire	3 093 706	3 044 293
Crédit bancaire	4 533 331	5 333 332
Prêt d'actionnaire (y compris commissions)	4 293 668	4 251 421
Frais d'émission	-184 622	-234 108
Dettes financières non courantes	11 736 083	12 394 938
Crédit bancaire	1 066 668	1 066 668
Intérêts courus	144 293	88 737
Factoring sur créances clients	307 952	-
Concours bancaires courants	595	550
Dettes financières courantes	1 519 508	1 155 955
Total dettes financières	13 255 591	13 550 893

Les 308 K€ correspondent au 31 décembre 2018 aux créances clients Gazonor cédées via un contrat d'affacturage et n'ayant pas encore fait l'objet d'un paiement par le client final à la date de clôture. Ce règlement a été effectué en intégralité en janvier 2019.

4. AUTRES NOTES D'INFORMATION

4.1. Flux de trésorerie

La variation du besoin en fonds de roulement au cours des exercices 2018 et 2017 présentés dans le tableau des flux de trésorerie s'analyse de la façon suivante :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€	€
Variation du BFR		
Stocks	22 674	19 316
Créances clients	-174 064	-837 744
Dettes fournisseurs	-412 605	1 530 281
Autres actifs d'exploitation (CCA, frais étalés)	288 965	201 221
Variation du BFR d'exploitation	-275 030	913 074
Autres actifs	-122 941	223 101
Autres passifs	140 778	218 827
Reclassement subvention RegaLor	-250 000	-
Variation du BFR - autres actifs et passifs	-232 163	441 928
Variation du BFR global	-507 193	1 355 002

Au 30 juin 2018, un montant de 250 K€ était comptabilisé en produit à recevoir au titre de la part sans conditions suspensives des subventions conclues par le Groupe avec la Région Grand Est en partenariat avec l'Université de Lorraine pour un montant de 500 K€ et du programme opérationnel FEDER Lorraine et Massif des Vosges pour un montant de 322 K€, afin notamment de continuer à valoriser le gaz en circuit court au sein du territoire lorrain.

Ce premier versement a été perçu par Française de l'Énergie fin décembre 2018, et finance selon la convention le coût global de la participation du Groupe à ce projet de recherche, apparaissant en conséquence pour 250 K€ en activités d'investissement au sein du tableau de flux de trésorerie consolidé.

4.2. Engagements sur contrats de location

Contrats de location immobilière

Le Groupe La Française de l'Énergie loue des bureaux situés dans la commune de Forbach (Moselle) sur la base d'un bail de 9 ans à échéance 30 juin 2022, avec possibilité de résiliation à l'expiration de chaque période triennale. Les paiements au titre de ce contrat de location simple immobilière sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute sa durée.

Le montant total des engagements futurs, non actualisés, résultant de ce contrat de location simple immobilière est présenté selon leur date d'échéance dans le tableau suivant, un avenant conclu en août 2018 ayant réduit le loyer trimestriel :

	31 décembre 2018	30 juin 2018
	€	€
Entre un et cinq ans		
A moins d'un an	36 000	45 000
Entre un et cinq ans	90 000	135 000
Supérieur à cinq ans		
Total engagements futurs - location immobilière	126 000	180 000

Le Groupe est également engagé dans des contrats de bail portant sur des terrains et parcelles situées en région Lorraine, conclu avec des propriétaires particuliers et ce pour de très longues durées avec néanmoins possibilité de dénonciation de la part du Groupe.

Les loyers annuels au titre de ces contrats sont de 57 K€ sur une année pleine, les engagements correspondants non actualisés s'élevant à 872 K€ sur l'ensemble de la durée possible de location.

Contrats de location mobilière

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés Française de l'Énergie et Gazonor notamment financent une partie de leur équipement par des contrats de location simple. Ces contrats concernent essentiellement la location de véhicules et matériels, pour lesquels les paiements sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée des contrats. Ces contrats présentent généralement une durée inférieure à cinq ans.

Les contrats en cours au 31 décembre 2018 concernant les véhicules, les copieurs et autres matériels informatiques présentent les montants d'engagement non actualisés suivants :

	31 décembre 2018	30 juin 2018
	€	€
Engagements futurs - copieurs et matériel IT		
A moins d'un an	24 400	24 400
Entre un et cinq ans	36 600	48 800
Supérieur à cinq ans		
Total engagements futurs - copieurs et matériels IT	61 000	73 200

4.3. Autres engagements

Engagements sur dettes financières

Les dettes financières courantes et non-courantes accordées au Groupe au 31 décembre 2018 présentent les engagements et garanties suivantes :

Crédit bancaire conjoint Landesbank SAAR - Bpifrance Financement

- Gage de meubles corporels consenti par la société Gazonor en garantie des obligations de paiement et de remboursement de toute somme due au titre du financement concerné. Ce gage concerne le matériel et équipement mentionné dans le contrat de financement, soit 6 unités de production de chaleur et d'énergie de type Jenbacher JGC 420 GS et 2 unités de compression de gaz de type Aerzen (RKR).
- Cautionnement personnel et solidaire donné par Gazonor Holding à la sureté de toute somme due et à devoir par Gazonor.
- Nantissement du compte de réserve d'un montant de 725 K€ au bénéfice des prêteurs en garantie des obligations de paiement et de remboursement de toute somme due.
- Affectation hypothécaire en premier rang et sans concurrence au profit des prêteurs à hauteur de 50 K€ en principal et 10 K€ en frais et accessoires sur les terrains de la société Gazonor (terrains sur lesquels sont situés les quatre sites d'exploitation et de production du gaz et les installations de traitement et de compression du gaz de mine).

Engagements financiers sur permis

Le tableau ci-dessous décrit les engagements financiers souscrits par le Groupe à l'égard de trois principaux permis actuellement détenus par le Groupe et présentant des investissements et frais d'exploration comptabilisés au 31 décembre 2018 :

Engagements Permis Exclusifs de Recherche	sur	Engagements financiers initiaux	Investissements réalisés*	Engagements résiduels
		€	€	€
Bleue Lorraine		7 700 000	40 722 286	Néant
Bleue Lorraine Sud		7 250 000	303 573	6 946 427
La Folie de Paris		5 400 000	2 091 770	3 308 230

* Hors dépenses de personnel et autres dépenses constatées en charges, soit non comptabilisées au bilan en actif d'exploration.

Chaque permis d'exploration accordé au Groupe comprend des engagements financiers en termes de dépenses d'exploration devant être engagées au cours de la durée du permis. Par ailleurs, il est important de préciser que les dépenses comptabilisées sur le PER de Bleue Lorraine concernent également des études sur les architectures de puits, la qualité et résistance d'équipements et d'outils de forage et les caractéristiques des charbons lorrains qui peuvent être utiles pour le PER Bleue Lorraine Sud.

4.4. Parties liées

Dans le cadre de ses activités, le Groupe La Française de l'Énergie est engagé dans un certain nombre de transactions avec des personnes ou entités considérées comme étant des parties liées sur le premier semestre de l'exercice clos le 30 juin 2019. Les montants découlant de ces transactions et comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés ci-dessous, ainsi que les différentes relations significatives intervenues sur ce semestre.

	31 décembre 2018
	€
Transactions conclues avec des parties liées	
Emprunt Deltec Bank and Trust	4 293 668
Emprunts	4 293 668
Prestations NextGen NRJ Limited	60 000
Prestations de services - charge semestrielle	60 000
Intérêts semestriels sur emprunt Deltec	39 697
Charge d'intérêts	39 697

Relations avec les parties liées

En date du 27 octobre 2017, les fonds apportés par Deltec Bank and Trust, actuel actionnaire du Groupe, ont fait l'objet d'une convention amendée stipulant notamment un montant maximal d'avances fixé à 4.300 k€ pour un taux d'intérêt annuel de 1.98%, plus commission de 2.5% payable au versement de la dernière tranche du prêt. Cette convention a été modifiée par un avenant signé le 28 septembre 2018, étendant à nouveau la maturité du prêt au 27 décembre 2019 et prévoyant une commission additionnelle de 100 K€. Les échéances de ce prêt d'actionnaire étant modifiées régulièrement sur base des prévisions de trésorerie du Groupe, il n'est pas envisagé à la date de préparation de ces états financiers semestriels de remboursement avant le 31 décembre 2019. En tenant compte des commissions dues à Deltec Bank and Trust et des intérêts courus au 31 décembre 2018, la dette totale due par le Groupe s'élève à 4.294 K€ à cette date.

- (i) Depuis le 1^{er} juillet 2016, un contrat de prestation de services existe entre LFDE International et la société NextGen NRJ Limited, holding personnelle du Président-Directeur Général de la Française de l'Energie, portant sur la promotion des activités de la Société notamment auprès des instances de l'Union Européenne et sur la recherche d'opérations de croissance externe et de financements. En contrepartie de ces services, LFDE International verse à la société NextGen NRJ Limited des honoraires mensuels d'un montant de 10 K€ hors taxes, soit une charge de 60 K€ comptabilisée au cours de ce semestre clos au 31 décembre 2018. Un montant de 300 K€ est constaté en dettes fournisseurs à la clôture, soit au titre des rémunérations dues depuis l'exercice 2017.
- (ii) Lors de sa réunion du 23 mars 2016, le Conseil d'administration de La Française de l'Energie avait décidé d'allouer à son Président-Directeur Général une rémunération exceptionnelle de 250 K€ avant impôt en cas de succès de l'introduction en bourse de la Société, et d'un montant de 250 K€ avant impôt supplémentaire en cas de levée de fonds supérieure à 20 millions d'euros, plus charges liées de 100 K€. Au 31 décembre, après un paiement de 60 K€ intervenu sur ce semestre, la dette restante à payer par le Groupe s'élève à 90 K€.

La rémunération globale des membres du Comité de Direction et du Conseil d'administration du Groupe est présentée en note 2.4 de cette annexe, incluant également les 60 K€ versés à la société NextGen NRJ Limited.

La charge liée aux jetons de présence alloués aux membres des Comités de rémunération et d'audit ainsi que du Conseil d'administration s'élève à 75 K€ sur le semestre clos le 31 décembre 2018, la dette totale atteignant 235 K€ hors forfait social à cette même date.

4.5. Risque de liquidité, échéances des actifs et passifs

L'exposition du Groupe La Française de l'Energie au risque de liquidité peut être appréciée d'une part par le rapport de ses actifs courants sur ses passifs courants et d'autre part au regard de sa dette financière à moins d'un an, nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

La Direction générale du Groupe La Française de l'Energie revoit régulièrement ses options de financement pour faire en sorte que la continuité d'exploitation soit assurée, en considération notamment de ses échéances d'actifs et passifs.

Le paragraphe « B/ Continuité d'exploitation » de la note 1.2 de la présente annexe aux comptes consolidés indique les différents éléments justifiant de cette continuité à la date de préparation des états financiers du Groupe pour ce semestre 2018.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2018 et au 30 Juin 2018 :

Échéances actifs et passifs - 31 décembre 2018	A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
	€	€	€	€
Actifs financiers non courants			912 818	912 818
Créances clients	1 062 710			1 062 710
Autres créances, dont CCA	2 154 727			2 154 727
Trésorerie et équivalents de trésorerie	797 162			797 162
Dettes financières (hors frais étalés)	-1 519 508	-8 560 340	-3 360 365	-13 440 213
Dettes fournisseurs	-5 195 371			-5 195 371
Autres passifs	-1 146 410		-250 000	-1 396 410
Montants nets par échéance - 30 juin 2018	-3 846 690	-8 560 340	-2 697 547	-15 104 577

Échéances actifs et passifs - 30 juin 2018	A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
	€	€	€	€
Actifs financiers non courants		38 810	885 446	924 256
Créances clients	888 646			888 646
Autres créances, dont CCA	2 389 265			2 389 265
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 776 781			3 776 781
Dettes financières (hors frais étalés)	-1 155 955	-8 518 093	-4 110 961	-13 785 009
Dettes fournisseurs	-6 048 781			-6 048 781
Autres passifs	-990 023	-10 095	-250 000	-1 250 118
Montants nets par échéance - 30 juin 2017	-1 140 067	-8 489 378	-3 475 515	-13 104 960

Le montant de dettes fournisseurs au 31 décembre 2018 comprend, tout comme au 30 juin 2018, un montant en litige de 2.425 K€ envers Entrepose Drilling, dont le Groupe ne s'attend pas à un règlement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019 et des douze prochains mois.

4.6. Litiges et procédures juridiques en cours

A la date de préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Groupe est engagé dans divers litiges et procédures.

- (i) Un litige oppose La Française de l'Énergie à la société Entrepose Drilling S.A.S. et concerne les services de forage et les prestations facturées par cette société pour la campagne de forage du site de Lachambre. Le Groupe considère que les déficiences du matériel de forage mis en œuvre par Entrepose Drilling n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés pour ce forage et que ces déficiences ont retardé la campagne de forage lui causant un préjudice important justifiant la suspension du paiement des dernières factures relatives à ce forage. Entrepose Drilling conteste cette position et a engagé une procédure de référé pour obtenir le paiement de ces factures ainsi que d'indemnités de résiliation du contrat signé avec La Française de l'Énergie. Le 8 septembre 2017, le Tribunal de Commerce de Paris, statuant en la forme des référés, a condamné La Française de l'Énergie à payer à Entrepose Drilling la somme de 984 K€.

La société a réglé cette somme et est en cours d'une demande reconventionnelle pour l'indemnisation desdits préjudices décrits plus haut, dont elle vient de finaliser l'évaluation après nomination d'un expert.

L'intégralité des factures faisant l'objet de ce litige, soit 2.425 K€ au 30 juin 2018, sont comptabilisés dans les états financiers du Groupe, aucun produit à recevoir n'étant constaté.

- (ii) Un litige oppose La Française de l'Énergie à la Compagnie Financière de Saint Roch, qui a réclamé au cours de l'année 2017 un paiement complémentaire au titre de prestations de services fournies dans le cadre de l'introduction en bourse du Groupe en juin 2016 et que celui-ci conteste. La Compagnie Financière de Saint Roch a engagé le 5 octobre 2017 une action au fond devant le Tribunal de Commerce de Paris, au titre des prestations de services qu'elle invoque, ainsi qu'au titre de la perte d'opportunité d'investissements divers. Le montant total des demandes à l'encontre de La Française de l'Énergie s'élève à 1.220 K€, le Groupe ayant également formulé une demande d'indemnisation pour procédure abusive. Le Groupe considère à la date de préparation de ces comptes consolidés qu'il n'existe aucun risque devant faire l'objet d'une provision.
- (iii) Un litige oppose La Française de l'Énergie à la Société Générale, la première demandant à la seconde le remboursement d'une partie des frais prélevés par la Société Générale lors de l'introduction en bourse du Groupe en juin 2016. Cette demande a été rejetée par jugement du Tribunal de Commerce de Paris le 27 septembre 2018, une procédure d'appel étant actuellement en cours au titre de laquelle aucun montant n'est enregistré dans les comptes consolidés semestriels.
- (iv) Un litige prud'homal est actuellement en cours chez Gazonor, l'ensemble des risques pour le Groupe ayant été correctement évalués et comptabilisés dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- (v) Par un jugement de la Cour d'Appel de Paris en date du 13 décembre 2017, la société Concorde Energie Paris a été condamnée à verser à la société RER Renouveau Energie Ressources une somme de 150 K€ en application d'un contrat de cession de droits miniers signé entre ces sociétés, non exécuté à cette date. Aucun pourvoi en cassation n'a eu lieu, le litige est clos à la date de préparation de ces états financiers.

Un contrôle fiscal est actuellement en cours au niveau de la société La Française de l'Energie, contrôle dont les conclusions ont été notifiées à la société en date du 18 décembre 2018. Cette notification identifie plusieurs motifs de redressement, portant à la fois sur les déficits reportables pour un total de 3.430 K€ et sur des retenues à la source pour 114 K€. Le 15 février 2019, une réponse d'observations du contribuable a été adressée par la société, contestant l'ensemble de ces motifs, auprès de la Direction générale des finances publiques, sans retour à la date de préparation de ces états financiers. Conformément aux critères des normes IAS 37 Provisions et IAS 12 Impôts, le Groupe a analysé l'ensemble des risques et incertitudes en lien avec ce contrôle fiscal devant faire l'objet d'une éventuelle provision pour risques et charges ou d'une diminution des bases de reconnaissance d'IDA sur déficits reportables.

4.7. Information sectorielle

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne, articulée autour des indicateurs de chiffre d'affaires, de coûts de prospection et d'investissements par secteur opérationnel. Sur cette base, l'activité du Groupe est regroupée en deux secteurs opérationnels et qui se caractérisent par un modèle différent en termes d'exploitation et de valorisation du gaz. Ces secteurs opérationnels sont les suivants au 31 décembre 2018, recoupant à cette date les zones géographiques dans lesquelles l'activité du Groupe est présente aujourd'hui :

- Exploitation et valorisation du gaz de charbon (Moselle - Grand Est) : prospection, certification de réserves de gaz de charbon et récupération de ce gaz pour une valorisation en circuits courts.
- Exploitation et valorisation du gaz de mine (Pas-de-Calais - Hauts de France / Anderlues - Belgique) : captage de gaz issu des mines et valorisation sous forme de gaz, d'électricité verte ou de chaleur.

Les tableaux suivants présentent, par zone géographique, les informations sur le chiffre d'affaires et les informations relatives aux principaux actifs d'exploration et concessions de production détenus par le Groupe au 31 décembre 2018. Les indicateurs de résultat opérationnel et d'EBITDA n'ont pas fait l'objet d'un calcul par secteur d'activité au titre des périodes présentées.

Au 31 décembre 2018

	Gaz de charbon	Gaz de mines
	€	€
Chiffre d'affaires de la période (6 mois)	-	3 283 467
Actifs corporels et incorporels	41 039 827	6 883 654
Droits miniers	-	24 884 535
Flux d'investissement	617 529	1 248 461

Au 30 juin 2018

	Gaz de charbon	Gaz de mines
	€	€
Chiffre d'affaires de la période (12 mois)	-	6 650 531
Actifs corporels et incorporels	40 426 696	5 939 273
Droits miniers	-	24 966 162
Flux d'investissement	959 868	692 265

4.8. Evènements postérieurs à la clôture

En date du 15 février 2019, une réponse a été adressée par Française de l'Energie et ses conseils à la proposition de redressement notifiée par l'administration fiscale le 18 décembre 2018, contestant l'ensemble des motifs relevés dans cette proposition.

Dans le litige Entrepose Drilling, les conclusions récapitulatives ont été déposées auprès du tribunal de commerce de Paris le 21 février 2019 par Française de l'Energie, la société demandant ainsi un montant de 6.337 K€ ainsi que la restitution des sommes déjà versées dans le cadre du contrat initial.

Dans le litige Compagnie Financière de Saint-Roch, suite à un jugement rendu le 22 février 2019, la société plaignante a été déboutée de l'ensemble de ses demandes. Une procédure d'appel est encore possible à la date de préparation de ces comptes semestriels.

4.9. Périmètre de consolidation

Sociétés consolidées - 31 décembre 2018

	Pays	% contrôle	% intérêt
La Française de l'Energie S.A.	France	Société mère	Société mère
EG Lorraine S.A.S.	France	100%	100%
EG NPC S.A.S.	France	100%	100%
LFDE International S.A.	Luxembourg	100%	100%
Gazonor Holding S.A.S.	France	100%	100%
Gazonor S.A.S.	France	100%	100%
Gazonor Benelux S.A.	Belgique	100%	100%
Concorde Energy Inc.	Etats-Unis	100%	100%
Concorde Energie Paris S.A.R.L.	France	100%	100%

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

CBP AUDIT ET ASSOCIES
3, quai Kleber
67000 Strasbourg
S.A.S. au capital de € 83.500

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-en-Provence - Bastia

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions de l'associé unique et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels condensés de la société La Française de l'Energie, relatifs à la période du 1er juillet au 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « B/ Continuité d'exploitation » du paragraphe « 1.2 Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés qui décrit les hypothèses sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels condensés.

Strasbourg et Paris-La Défense, le 26 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

CBP AUDIT ET ASSOCIES



Daniel Noël

ERNST & YOUNG Audit

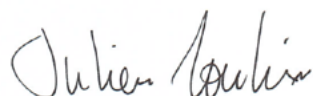


Jean-François Bélorgey

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

Forbach, le 15 mars 2019,



Julien MOULIN
Président-Directeur Général



LA FRANÇAISE DE L'ÉNERGIE

Société anonyme au capital social de 5.150.659 euros
Siège social: 1 avenue Saint-Rémy, Espace Pierrard, 57600 Forbach
501 152 193 RCS Sarreguemines